



## charges locatives d'une chambre de bonne

Par **jakimmo20218**, le **20/04/2009** à **00:04**

je possède une chambre de bonne que je loue dans une copropriété. je trouve que les charges locatives que le syndic m'envoie sont beaucoup trop élevées pour 9m<sup>2</sup>. par exemple le ménage du petit couloir de 6m<sup>2</sup> menant aux huit chambres facturé 1350€ annuellement soit 14€ par chambre. à cela s'ajoute le nettoyage des halls et escaliers de toute la cage d'escalier auxquels nous participons. ce qui est surprenant c'est que les charges relatives au ménage sont moins importantes pour un appartement de 70 m<sup>2</sup> que pour une chambre. je précise que les copropriétaires ne participent pas au cout du ménage des chambres. il y a deux facturations bien distinctes par la meme entreprise de nettoyage. j'ajoute que le ménage du couloir des chambres est facturé mais jamais fait. que peut-on faire au niveau du syndic? l'AG va avoir lieu mais la question n'est pas à l'ordre du jour. trop tard pour la soumettre. merci pour votre réponse.